



---

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 15 novembre 2019	WFP/EB.2/2019/1/2/Rev.2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Ordre du jour provisoire annoté

### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2019. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. **Désignation du Rapporteur**

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, les invités d'honneur et personnalités conviés prendront la parole avant un débat participatif.

### 4. **Questions de politique générale**

- a) Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025 – Coopération avec le secteur privé, les fondations et les particuliers en faveur de la réalisation de l'objectif Faim zéro

Le Conseil avait approuvé la Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013-2017) (WFP/EB.A/2013/5-B) à sa session annuelle de 2013. Une nouvelle stratégie lui est soumise **pour approbation**.

- b) Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général

La Charte actuelle du Bureau de l'Inspecteur général avait été examinée par le Conseil à sa session annuelle de 2015. Compte tenu des évolutions survenues dans le domaine du contrôle au PAM ces dernières années, une charte révisée est soumise au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

c) Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires

Le Conseil ayant demandé que la politique relative aux achats de produits alimentaires dans les pays en développement soit révisée, le Secrétariat propose de présenter une stratégie plus générale visant à développer les achats locaux et régionaux de produits alimentaires effectués par le PAM auprès des petits exploitants. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

d) Point sur la feuille de route intégrée

Dans le contexte de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le Secrétariat présente au Conseil un point sur les délégations de pouvoirs correspondantes, **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport présenté à ce titre fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces organismes et présente notamment les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

f) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)<sup>1</sup>

Les membres du Conseil auront l'occasion d'échanger leurs vues et des informations actualisées leur seront communiquées par le Secrétariat du PAM sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

g) Exposé oral sur les orientations relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays\*

Le Secrétariat fera le point sur les orientations et les États membres seront invités à faire part de leurs vues sur les répercussions de celles-ci vis-à-vis du travail du PAM et de l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

---

<sup>1</sup> Ce point sera examiné durant la session.

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

h) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique\*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

**5. Ressources, questions financières et budgétaires**

a) Plan de gestion du PAM pour 2020-2022

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2020-2022, y compris le budget du PAM pour 2020.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Plan de travail de l'Auditeur externe\*

Ce document expose le plan de travail de l'Auditeur externe et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2019-2020. Afin de fournir des services de qualité au PAM, l'Auditeur externe s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

**6. Rapports d'évaluation (pour examen)**

a) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016-2018) et réponse de la direction

Conformément au principe du PAM qui consiste à évaluer les interventions d'urgence de niveau 3, cette évaluation passe en revue l'intervention menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016-2018), notamment l'adéquation de la réponse, les résultats obtenus et les raisons qui les expliquent. Des enseignements en seront tirés pour aider la direction à prendre les décisions et à élaborer les futures interventions d'urgence coordonnées au niveau central.

**7. Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- 1) Djibouti (2020-2024)
- 2) Eswatini (2020-2024)
- 3) Iraq (2020-2024)
- 4) Jordanie (2020-2022)
- 5) Mali (2020-2024)
- 6) Niger (2020-2024)
- 7) Sierra Leone (2020-2024)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays provisoires ci-après:

- 1) Angola (2020-2022)
- 2) Plan stratégique multipays provisoire pour les Caraïbes (2020-2021)
- 3) Cuba (2020)
- 4) Turquie (2020-2021)

c) Augmentations budgétaires pour des plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les plans stratégiques de pays ci-après:

- 1) Liban
- 2) Pérou

d) Projets approuvés par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des projets ci-après approuvés par correspondance avant la deuxième session ordinaire de 2019:

- 1) Révisions budgétaires et prolongations de plans stratégiques de pays provisoires de transition
  - 1) Djibouti
  - 2) Eswatini
  - 3) Sierra Leone
  - 4) Togo

e) Projets soumis au Conseil pour observations

Le Conseil est saisi, **pour information**, du projet ci-après qui lui a été soumis pour observations:

- 1) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes soumises au Conseil pour observations:
  - 1) Liban

f) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles\*

- 1) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2019.

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

- 2) Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2019

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence limitées et les activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

#### 8. **Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021.

#### 9. **Questions d'administration et de gestion**

- a) Rapport du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018, un rapport du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination est présenté au Conseil **pour examen**.

#### 10. **Résumé des travaux de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2019 lui est soumis **pour approbation**.

#### 11. **Questions diverses**

- a) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM\*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

- b) Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM\*

Un rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

- c) Compte rendu oral de la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM

Un compte rendu de la visite sur le terrain effectuée en 2019 par des membres du Conseil d'administration du PAM au Bangladesh sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

- d) Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires

À la demande du Bureau, le Secrétariat fera régulièrement un bref point sur les activités menées par les organismes ayant leur siège à Rome pour préparer le Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

**12. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.